



PRÉFET DE L'OISE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

OBJET DU MARCHÉ :

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

« RESTRUCTURATION DU SITE DE DEFENSE »

sur la Base Aérienne 110 de CREIL

Marché passé en procédure adaptée conformément aux articles 26, 28, 29, et 40 du Code des marchés publics.

Pouvoir adjudicateur : Préfet de l'Oise, 1 place de la préfecture 60022 Beauvais Cedex

Date limite de remise des offres : le 9 mars 2015 à 11h, cachet de réception en préfecture faisant foi, ou avis dépôt authentifié par les services de la préfecture.

1. Objet de la consultation

La présente procédure adaptée est organisée en vue de l'attribution d'un marché de prestation intellectuelle.

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un projet de contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) en vue de la redynamisation du territoire affecté par les mesures de restructurations sur la base aérienne de Creil telles que décidées par le ministre de la défense le 15 octobre 2014.

Pour cela, le prestataire retenu devra conduire les études et réaliser les prestations suivantes :

- Phase 1 – Réalisation du diagnostic analytique du territoire ;
- Phase 2 – Préconisation des axes stratégiques et du plan d'actions du CRSD ;
- Phase 3 - Élaboration de fiches action et rédaction d'un projet de CRSD.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée au présent marché se situe entre 50 000 HT et 70 000 HT.

2. Organisation de la procédure

Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelle à procédure adaptée, conformément aux articles 26, 28, 29, et 40 du code des marchés publics (CMP). Chaque phase fera l'objet d'une validation par le comité de site de défense, au terme de laquelle le paiement de la prestation interviendra.

Typologie du marché :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| OBJET | CLASSIFICATION |
|---|----------------|
| Études de faisabilité, service de conseil, analyse. | 71241000 |

Le pouvoir adjudicateur ci-après dénommé est le Préfet de l'Oise.

3. Organisation de la consultation

Dans le cadre de cette procédure adaptée, il est demandé aux candidats de présenter une offre, dans les conditions et délais prévus par le présent règlement de la consultation et dans la perspective des dispositions du cahier des clauses particulières (CCP).

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur engagera une phase de négociation avec les trois candidats ayant présentés les meilleures offres. Cette phase se tiendra semaine 12 de l'année 2015.

4. Le dossier de la consultation

Le dossier de la consultation prévoit :

- le présent règlement de la consultation (RC)

- la copie de l'avis d'appel public à concurrence
- un acte d'engagement (AE)
- d'un cahier des clauses particulières (CCP)
- deux fiches d'engagement de confidentialité (individuelle-entreprise)

5. Contenu de l'offre

Le candidat devra présenter dans son offre :

- L'acte d'engagement complété (formulaire DC 3) ;
- le présent cahier des clauses particulières paraphé ;
- la lettre de candidature (formulaire DC 1) ;
- la déclaration du candidat, les références des entreprises [expériences similaires] (formulaire DC 2) ;
- le budget détaillé de la mission en fonction de chaque phase, annexé à l'AE ;
- le détail de la méthode et de l'échéancier de réalisation de l'étude pour l'ensemble de la mission ;
- l'organisation de l'équipe qui réalisera la mission ;
- les CV des membres de l'équipe ;
- la répartition des profils (consultants seniors, experts, consultants juniors) en nombre d'heures ;
- la liste précise des documents qui seront transmis au pouvoir adjudicateur (en application des articles 44 et suivants du code des marchés publics) ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- un extrait K-bis ou équivalent de moins de 3 mois ;
- une fiche proposant des mesures de sécurisation informatique des données ;
- les engagements de confidentialité dûment remplis.

6. Critères d'évaluation

L'analyse des offres s'effectuera en fonction des critères d'évaluation suivants :

- expériences similaires : 20 points
- prix : 20 points
- qualité de la méthode proposée : 25 points
- engagement respect du planning et méthode : 30 points ;
- sécurisation informatique et protection des données : 5 points (la note de 0 est éliminatoire).

L'addition des notes affectées à ces critères produit une note sur 100.

A l'issue de cette analyse, les candidats ayant présentés les trois meilleures offres (les plus proches de 100) seront invités à une phase de négociation.

Cette négociation portera notamment sur les critères prix, qualité de la méthode proposée et engagement respect du planning et méthode.

A l'issue de cette phase de négociation, les candidats seront invités à confirmer ou modifier leurs offres qui seront analysées sur les mêmes critères qu'évoqués ci-dessus.

Le candidat retenu sera celui dont la note finale sera la plus proche de 100.

7. Remise des offres

La remise des offres s'effectue par voie postale (envoi recommandé) ou par dépôt en préfecture.

Les candidatures et les offres devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention en haut à gauche « CRSD – Ne pas ouvrir », en 2 exemplaires papier et un exemplaire sur format CD-R à :

Monsieur le Préfet de l'Oise
SCAD
1, Place de la Préfecture
6022 BEAUVAIS CEDEX

La date limite de réception des offres est fixée au **9 mars à 11h**.

Toute offre qui parviendrait hors délai ou qui ne serait pas expédiée dans les conditions mentionnées ci-dessus sera refusée et conservée par les services de préfecture.

8. Notification du marché

La notification du marché interviendra dans le délai de validité des offres, soit 90 jours. La prise d'effet du marché est fixée à la date de notification.

9. Calendrier prévisionnel

La date limite de dépôt des offres est fixée au **9 mars à 11h**.

Le CRSD devant être signé avant la fin novembre 2015, l'intégralité des livrables doit être fournie pour le 31 juillet 2015 au plus tard.

A titre prévisionnel, le calendrier est le suivant :

- réalisation de la phase 1 au plus tard le 20 avril 2015
- réalisation de la tranche 2 au plus tard le 29 mai 2015
- réalisation de la tranche 3 au plus tard le 10 juillet 2015

Le prestataire proposera dans son offre un calendrier prévisionnel de réalisation des phases, en considérant un début prévisionnel de mission à compter du 20 mars 2015. Ce calendrier prendra en compte la production des livrables, qui seront à transmettre au pouvoir adjudicateur 8 jours avant chaque comité de site et 5 jours avant chaque comité technique.

Ce calendrier sera rendu contractuel à la notification du marché.

10. Personnes à contacter

La coordination de la démarche est assurée par :

- Mme Mélanie GODBILLE, Chef du service de coordination de l'action départementale – Préfecture de l'Oise, pref-actions-etat@oise.gouv.fr - Tel : 03.44.06.13.07
- Madame Sandy JACQUOT, Chef du bureau des collectivités locales – Sous-préfecture de Senlis, sandy.jacquot@oise.gouv.fr – Tel : 03.44.06.85.70
- Monsieur Pierre ASCENCIO, Délégué Régional aux Restructurations de Défense - pierre.ascencio@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr - Tel : 03.20.30.55.66